Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203921-20251218-672025-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 12/12/2025
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Marc LEMARIé, Frédéric PASCAL, Sarah LOUICHE, Gwendal LEBLAY, Philippe LOHIER, Didier RABIAUX
Secrétaire de séance : Marc LEMARIé
Absents : Steve ANDRé,
Représentés : Stéphanie JOUON DES LONGRAIS représenté par Sarah LOUICHE, Jean-Luc HERVé représenté par Marc LEMARIé, Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL,
Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

DELIBERATION N°67-2025 SECURISATION DU VIADUC DE PORT NIEUX

Suite à l'étude menée par le CEREMA sur l'état du Viaduc de Port Nieux et préalablement à tous travaux quels qu'ils soient (restauration – démolition) il convient de matérialiser un périmètre de sécurisation 30 mètres autour de l'ouvrage.
A l'intérieur de ce périmètre des travaux de débroussaillage et d'abattage devront être menés.
Monsieur le Maire demande donc au conseil son autorisation pour demander toutes les autorisations administratives nécessaires au bon établissement de ce périmètre de sécurité ainsi que l'autorisation de lancer la consultation pour tous les travaux nécessaires (pose de clôture, débroussaillage et abattage).

Il est précisé que cette opération est menée en collaboration direct avec la commune de Fréhel et que les coûts sont partagés par moitié et que des devis ont été demandés pour la clôture, le débroussaillage et l'abattage.

➔ Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute autorisation nécessaire et à lancer la consultation pour les différents travaux

Fait à Plévenon, le 19/12/2025
Le Maire
Hervé VAN PRAAG

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes d'Armor)

Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 24/12/2025

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes d'Armor)